



NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

57270 RICHEMONT

Tél. des parents :

Activité 1 :

Cotisation acquitée :

Cachet de l'association

Signature du président

Activité 2 :

Cotisation acquitée :

Cachet de l'association

Signature du président

PASS'ASSOC

valable jusqu'au 31/12/2023

Conditions d'attribution

- **Montant de la participation** : 50 € par enfant, par an et par activité, dans la limite de 2 activités. La participation sera minorée à hauteur de la cotisation versée à l'association si celle-ci est inférieure à 50 €. Cette participation est cumulable avec les autres formes d'aides à la pratique sportive, culturelle et/ou de loisirs.
- **Bénéficiaires** : enfants âgés de 3 ans révolus à 18 ans inclus, domiciliés à Richemont ou en garde alternée chez l'un des deux parents domicilié à Richemont.
- **Associations acceptées** : associations sportives et culturelles Richemontoises, ou associations extérieures si l'activité pratiquée n'est pas proposée à Richemont.
- **Versement de la participation** : celle-ci sera versée directement aux familles ou à l'intéressé si ce dernier est majeur.
- **Validité** : pour être prise en charge, la demande devra être présentée chaque année, entre le 1^{er} septembre N et le 31 décembre N ; l'année considérée étant l'année scolaire (du 1^{er} septembre N au 31 août N+1).



Réservé à la Mairie

Montant à régler à la famille :

Ce bon est à remettre à la mairie de Richemont, accompagné d'un relevé d'identité bancaire (RIB) avant le 31/12/2023.

Si le Nom qui figure sur RIB est différent du Nom de l'enfant, merci de joindre une copie du livret de famille.